

CERTIFICAT

Nous, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Certifions que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 02 novembre 2022 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes le 15 décembre 2022.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Marennes-Hiers-Brouage, le 14 décembre 2022.

Le Président,

Patrice BROUHARD.

